



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain de La Patrotte Metz Nord - Secteur Le coeur Patrotte - Eurometropole de Metz (57)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

METZ METROPOLE

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

20003986500106

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GROSDIDIER

Prénom(s)

Francois

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste, en premier lieu, en la démolition de maisons individuelles détenues par la Métropole de Metz.

Des travaux d'aménagements des espaces publics sont également prévus sur des parcelles actuellement occupées par des logements collectifs, des parkings ou des espaces verts urbains. Ces travaux comprennent la création ou la requalification d'axes de mobilité (rue partagée, liaison piétonne) ainsi que l'aménagement d'espaces de convivialité (espaces verts, aires de jeux, mobilier urbain).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer des espaces publics de qualité afin de renforcer l'attractivité du quartier, la mixité sociale et d'intégrer les enjeux de la transition écologique (réduction des îlots de chaleur, développement des mobilités douces) au sein d'un quartier résidentiel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en plusieurs phases successives et débutera par les travaux de démolition des maisons individuelles rue Commandant Brasseur.

Les opérations d'aménagements des espaces publics seront ensuite mises en œuvre avec la création de la place centrale, de la rue partagée et des espaces verts.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les aménagements amélioreront l'accessibilité des espaces publics et le cadre de vie des habitants.

Les rues partagées vont favoriser les modes de déplacements doux et la circulation des piétons et des cyclistes.

Les aires de jeux et le mobilier urbain contribueront à dynamiser la vie du quartier en créant du lien social et des espaces de détente conçus pour le bien-être des usagers.

La végétalisation des espaces contribuera à limiter les îlots de chaleur et à améliorer la qualité environnementale du quartier.

En cas de réaménagement futur, les équipements et infrastructures pourront être adaptés, démontés et réutilisés ou recyclés selon les besoins.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire et à permis de démolir. Si le projet prévoit l'abattage d'alignements d'arbres, il sera soumis à autorisation pour des raisons d'aménagements.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface des opérations d'aménagement	(35 342, m2)
Surface des travaux de demolitions	(1517, m2)
Superficie globale (aménagements et demolitions) de l'opération	(36 859, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : "E Lat. : "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° "

Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département de la Moselle (4eme echeance) couvre le territoire du projet. Le site du projet ne fais pas partie des zones a enjeux identifiées au sein du document.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Metz est concernée par un plan de prévention des risques d'inondations : "Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRI) pour la Vallée de la Moselle"
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Ce plan a été arrêté par le préfet le 28 juin 2005 (plan en cours de révision).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les travaux de demolition prevus sur la zone vont generer des deblais qui seront evacues et traites. De plus, les operations d'amenagement des espaces publics necessiteront des ajustements de surface et des travaux de preparation du sol pouvant generer un excedent de materiaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'etat d'avancement du projet ne permet pas de repondre avec certitude a cette question mais il est probable que les operations d'amenagements necessitent un apport de matériaux (remblai etc.)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Il est probable que l'apport de terre de remblais soit necessaire lors des operations d'amenagements. Le volume necessaire ne peut pas etre estime au vu de l'etat d'avancement du projet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles et sera raccorde aux reseaux existants d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la collectivite afin d'assurer une gestion maitrisee et adaptee aux besoins du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le contexte urbain dans lequel s'inscrit ce projet limite les enjeux ecologiques et les risques d'impacts sur l'environnement. Cependant, certaines especes, principalement d'oiseaux et de chiropteres, sont susceptibles d'utiliser les haies, les arbres ou encore les batiments, notamment ceux comportant des cavites anthropiques pour le transit,
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situe sur une zone classée comme potentiellement sujette aux debordements de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet prévoit la creation ou la requalification de plusieurs axes de déplacements favorisant les mobilités douces. L'impact sur la mobilité devrait ainsi être positif.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le passage des véhicules au sein de la zone peut constituer une source de bruit mais qui reste très localisée au sein de la zone projet et qui devrait être inférieure aux sources de bruits actuelles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le rejet des pots d'échappement des véhicules peut constituer une source de nuisances olfactives mais qui reste très localisée au sein de la zone projet et qui devrait être inférieure aux émissions actuelles.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'éclairage public des espaces verts et des abords d'infrastructure sera une source d'émissions lumineuses. Ces aménagements seront réalisés en concordance avec la politique Trame noire en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le rejet des pots d'échappement des véhicules peut constituer une source de nuisances olfactives mais qui reste très localisée au sein de la zone projet et qui devrait être inférieure aux émissions actuelles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet entrainera une modification de l'usage du sol avec la transformation de parcelles aujourd'hui artificialisées (immeubles, voiries). Certaines de ces surfaces seront désimperméabilisées afin d'être aménagées en espaces verts, contribuant ainsi à une renaturation partielle du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mis en place sur l'Eurometropole de Metz et qui prévoit des opérations d'aménagements sur quatre quartiers de la ville : Borny, Bellecroix, La Patrotte-Metz Nord et Saint-Eloy Boileau Pre-genie.

Ces opérations regroupent des demolitions, des constructions et des travaux d'aménagements des espaces publics susceptibles d'entraîner des incidences sur l'environnement, notamment en termes de bruit, de pollution de l'air, et de perturbation des habitats naturels.

Ce projet contribue aux incidences cumulées générées par l'ensemble des opérations menées dans le cadre du NPNRU. La simultanéité de ces projets accentue les risques d'impacts

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Avifaune : Le contexte urbain de la zone ne favorise pas la présence de nombreuses espèces, hormis celles inféodées aux milieux anthropiques telles que certains passereaux ou corvides qui peuvent trouver refuge ou nicher dans les haies, les alignements d'arbres et les bosquets présents sur, ou à proximité immédiate, de la zone. D'autres espèces comme l'Hirondelle de fenêtre sont susceptibles de nicher sur les bâtiments.

Chiroptères : Plusieurs cavités anthropiques favorables au gîte d'espèces anthropophiles ont été recensées sur certains bâtiments cibles par le projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les emprises du chantier seront limitées au strict nécessaire afin de réduire au maximum la destruction d'habitats, qu'ils soient naturels ou artificialisés. Elles devront également être balisées de manière à prévenir toute divagation d'engin hors de la zone de travaux. Pour prévenir tout risque de pollution, les manipulations et le stockage de produits dangereux, tels que les hydrocarbures, se feront sur des zones étanches ou dans des bacs de rétention. Le stationnement des engins sera également prévu sur des surfaces revêtues et imperméables. Par ailleurs, toute pratique de brûlage sera proscrite. Des mesures spécifiques, telles que le balisage ou la protection des arbres à conserver, seront appliquées pour préserver les éléments naturels du site. De plus, les travaux nocturnes seront interdits afin de limiter les nuisances sur l'environnement et la santé humaine. Les opérations de démolition et d'aménagement seront réalisées, autant que possible, hors de la période de reproduction des oiseaux (mi-février à mi-septembre) afin d'éviter la destruction des nids. En cas d'impossibilité d'éviter cette période sensible, le passage d'un écologue en amont de tout travaux sera réalisé afin de s'assurer de l'absence d'enjeux. Avant toute intervention sur les bâtiments, une inspection des cavités anthropiques sera effectuée afin de détecter la présence éventuelle de chiroptères, en particulier durant les périodes sensibles comme l'hibernation (mi-novembre à mi-mars). En cas d'absence d'enjeux, ces cavités pourront être scellées avant le début des travaux. En cas d'intervention au droit d'espaces végétalisés existants ou adjacents, des dispositions

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Balan

Prénom Tom

Qualité du signataire Chef de projets Environnement - DCI Environnem

À Bois-Guillaume

Fait le 05-03-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)